



VELA INDUSTRIE RAPPORT RSE 2026



SOMMAIRE

Notre entreprise

Qui nous sommes.....	4
Notre engagement RSE.....	5

Notre responsabilité sociale

Santé & sécurité.....	7
Conditions de travail.....	9
Formation / Évolution de carrière.....	10
Dialogue social.....	12
Diversité, équité, inclusion.....	13
Travail des enfants.....	15
Impact sociétal.....	15

Notre responsabilité environnementale

Général.....	17
Bilan carbone.....	18
Eau.....	21
Pollution de l'air.....	22
Bruit.....	22
Déchets.....	23

Notre éthique

Général.....	26
Le respect de la réglementation.....	27
La lutte contre la fraude et la corruption.....	27
La lutte contre le blanchiment d'argent	27
La lutte contre les conflits d'intérêts	27
La lutte contre le travail des enfants.....	28
La lutte contre la concurrence déloyale	28
La lutte contre les discriminations et le harcèlement	28
La sincérité des informations comptables et financières.....	28
La sécurité de l'information	29
Le respect de l'environnement.....	29

Nos achats responsables

Général.....	31
Ethique.....	32
Respect des principes de l'OIT.....	32
Respect de l'environnement.....	33
Nos engagements vis-à-vis de nos fournisseurs.....	33



NOTRE ENTREPRISE

KUI NOUS SOMMES

En 1998, VELA Industrie prenait son essor à Avesnelles (59). Vingt-sept ans plus tard, notre société, qui compte désormais plus de 40 collaborateurs, œuvre, depuis son siège de Ferrière-la-Grande, dans tous les domaines de la mécanique : de la chaudronnerie à la mécanique de précision, de la réalisation de pièces sur plans à la maîtrise d'œuvre complète.

Forte de sa collaboration avec ses partenaires et associés - les sociétés OTHUA et COFAMECA – notre entreprise peut apporter une réponse adaptée aux demandes des acteurs de tous les secteurs d'activité, que ce soit l'industrie, l'automobile, le ferroviaire ou l'aéronautique. La politique de VELA Industrie vise à satisfaire le client par un service de qualité, de la souplesse et une réactivité assurée.

Intégrateur local, nous étudions, réalisons et intégrons tout type d'outillages de fabrication, de machines spéciales et d'ilots robotisés pour nos clients, soit à partir d'un cahier des charges fonctionnel avec l'ensemble d'un process à imaginer ou soit à partir de plans clients et cahier des charges détaillés.



NOTRE ENGAGEMENT RSE

Notre entreprise s'engage activement dans **une démarche de Responsabilité Sociétale de l'Entreprise (RSE)**, consciente de son rôle vis-à-vis de la société, de l'environnement et de ses parties prenantes.

En matière de développement durable, nous mettons en place des actions concrètes pour **réduire notre empreinte écologique**, notamment en optimisant nos processus de production, en minimisant nos déchets grâce à des initiatives de recyclage et de réutilisation.

Nous privilégions également des **pratiques responsables dans la sélection de nos fournisseurs** en nous assurant qu'ils respectent des critères stricts en matière d'environnement et de conditions de travail.

Sur le plan éthique, nous appliquons **des normes rigoureuses de gouvernance et de transparence**, en veillant à ce que toutes nos actions commerciales soient menées dans le respect des principes d'équité et de conformité légale.

Enfin, notre engagement social passe par la **promotion de la diversité, de l'égalité des chances et du bien-être de nos collaborateurs**, en leur offrant un cadre de travail respectueux et épanouissant. Grâce à ces initiatives, nous visons à concilier performance économique et impact positif sur la société et la planète.

NOTRE RESPONSABILITÉ SOCIALE

SANTÉ & SÉCURITÉ

Chez VELA Industrie, notre priorité première est de **préserver la santé et la sécurité** de nos salariés et de **tendre vers un objectif « 0 accident »**. Pour ce faire, nous mettons en œuvre les actions suivantes :

- Doter tous nos collaborateurs **d'EPI adaptés** à chaque poste de travail, dont la liste exhaustive figure dans le **Livret d'accueil du salarié**.
- Fournir des **directives claires et complètes** à chaque salarié de l'entreprise pour garantir un environnement de travail sûr et sain. Notre **Manuel de sécurité** détaille, pour chaque poste, chaque machine, les comportements à adopter pour **prévenir les risques**, ainsi que les **actions à entreprendre en cas d'incidents ou d'urgence**.
- Développer des moyens adaptés pour **améliorer l'ergonomie des postes de travail** ou limiter les risques liés à la posture et aux tâches répétitives.
- Proposer à nos salariés des **formations spécifiques** à certaines machines ou certains postes de travail à risque (travail en hauteur, nacelle, etc.)
- Proposer à nos salariés des **formations de sauveteur secouriste du travail (SST)**. Sur les 3 années écoulées, **9 de nos 38 collaborateurs** ont suivi une formation de ce type.
- Assurer un suivi scrupuleux des **examens de santé réguliers** dans le cadre de la surveillance médicale au travail.
- **Participer à la couverture santé de nos salariés et de leur famille**, à hauteur de 50 %, par le biais d'un contrat signé chez ALLIANZ
- Faire bénéficier nos salariés **d'un contrat de prévoyance** signé chez ALLIANZ. Le détail des garanties de ce contrat de prévoyance est à retrouver dans le Livret d'accueil du salarié.

SANTÉ & SÉCURITÉ

Par ailleurs, nous nous engageons à :

- Effectuer des **audits réguliers** sur l'ensemble de nos activités et sites pour évaluer l'efficacité de notre politique de santé et de sécurité.
- **Suivre les indicateurs** de performances relatifs à la santé et à la sécurité.
- **Encourager la participation active des salariés**, les consulter régulièrement et leur fournir un moyen efficace pour signaler tout problème ou toute situation anormale de santé ou de sécurité.
- **Réaliser des analyses** des incidents et des accidents pour en tirer les leçons et ainsi améliorer nos pratiques.
- Malgré l'ensemble des dispositifs mis en place, nous continuons à enregistrer des **accidents du travail** (chiffres ci-contre). Après une hausse constatée en 2023 et 2024, en raison notamment d'un plus grand nombre d'heures travaillées, d'un rajeunissement des techniciens et du fait d'un collaborateur qui représentait à lui seul 2 incidents en 2023 (56 jours) et 1 incident en 2024 (40 jours), nous constatons **une baisse importante des chiffres en 2025**.

	2022	2023	2024	2025
Nombre d'incidents	2	5	3	2
Nombre de jours d'AT	12	62	56	24

	2022	2023	2024	2025
Taux de fréquence	34,60	80,03	44,78	34,13
Indice de fréquence	66,01	145,77	86,21	54,05
Taux de gravité	0,21	1,17	0,84	0,41
Indice de gravité	0	0	0	0

CONDITIONS DE TRAVAIL

VELA industrie met un point d'honneur à garantir à chacun de ses salariés des **conditions de travail optimales**, en s'assurant qu'ils bénéficient de rémunérations, d'horaires et d'avantages adaptés. Nous veillons ainsi à :

- Garantir à nos salariés **une rémunération équitable et compétitive**, reflétant à la fois l'expérience, les compétences et la performance individuelle. Ces rémunérations sont conformes à la **Convention collective nationale de la métallurgie**.
- Appliquer également les règles relatives aux **congés payés**, aux **heures supplémentaires** et aux **conditions de travail** définies par la convention.
- Offrir, en plus du salaire de base, un ensemble d'**avantages sociaux** destinés à soutenir le bien-être de nos collaborateurs. Cela comprend des **primes** (vacances, intéressement, partage de la valeur), des **mutuelles de santé**, **prévoyance**, un accès à des **tarifs bancaires préférentiels**, ainsi que d'autres avantages liés à la convention collective.
- Encourager un **équilibre entre vie professionnelle et vie personnelle** pour améliorer la qualité de vie des collaborateurs.
- **Organiser de moments de détente ou de convivialités** pour promouvoir le bien être physique et mental de nos salariés.
- **Mener des enquêtes de satisfactions annuelles** qui permettent d'améliorer les conditions de travail et les rapports humains au sein de l'entreprise. Voici un extrait des réponses obtenues lors l'enquête 2025.

	Très bien	Bien	Insuffisant	N/A
Épanouissement au travail	62%	33%	0%	5%
Conditions et méthodologie de travail	52%	43%	0%	5%
Satisfaction générale de l'entreprise	76%	24%	0%	0%

FORMATION / ÉVOLUTION DE CARRIÈRE

Notre entreprise accorde une grande importance à la **formation continue** et à l'**évolution professionnelle** de ses collaborateurs. Nous offrons des opportunités de formation régulières pour favoriser le **développement des compétences** et l'**adaptation aux évolutions du secteur**.

C'est pourquoi nous mettons **un accent particulier sur la formation**, que ce soit par la transmission des savoirs des collaborateurs expérimentés vers les plus jeunes (**mentorat**), ou par des partenariats avec des **organismes externes** spécialisés.

	2023	2024	2025
Heures de formation	77	168	254
Nombre de salariés	8	19	12
Moyenne heures / salariés	9,6	8,8	21,2

Nous encourageons également la **mobilité interne**, permettant à chacun d'évoluer selon ses aspirations et compétences. Cet engagement contribue à la **progression professionnelle** de nos collaborateurs et soutient simultanément la croissance et la compétitivité de l'entreprise.

Afin d'accompagner et d'anticiper au mieux l'évolution de ses salariés VELA Industrie a mis en place **un système complet d'évaluation** basé sur trois types d'entretiens échelonnés sur 8 ans :

- Un **entretien d'évaluation annuel** pour dresser le bilan de l'année écoulée, définir les objectifs de l'année à venir et faire le point sur les compétences.
- Un **entretien professionnel tous les 4 ans** pour échanger sur les perspectives d'évolution professionnelle, notamment en termes de qualification et d'emploi.
- Un **état des lieux tous les 8 ans** destiné à faire le bilan des deux derniers entretiens professionnels.

FORMATION / ÉVOLUTION DE CARRIÈRE

Conformément à l'article L.6315-1 du code du travail, un **entretien de reprise** sera effectué suite à un congé maternité, congé parental d'éducation, congé proche aidant, congé adoption, congé sabbatique, arrêt longue maladie.

Le salarié aura également **trois entretiens de parcours professionnel** au cours de sa carrière :

- **1 entretien au cours de la 1^{ère} année** suivant l'embauche.
- **1 entretien de mi-carrière** organisé dans un délai de deux mois à compter de la visite médicale de mi-carrière.
- **1 entretien de fin de carrière** organisé au cours des deux années précédant le soixantième anniversaire du salarié.

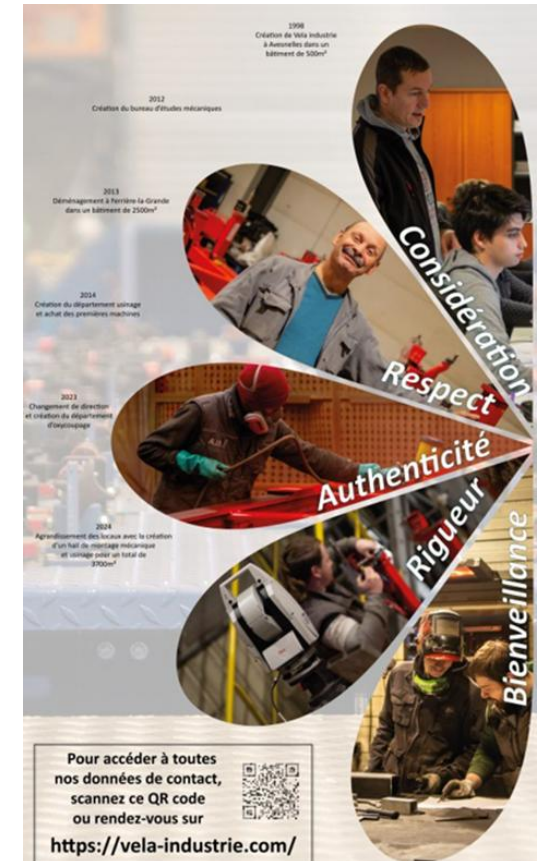
DIALOGUE SOCIAL

Notre entreprise, en tant qu'entité familiale, repose sur des valeurs solides de proximité, de respect et de collaboration. Le dialogue social chez VELA Industrie se vit au quotidien, de façon informelle, à la faveur d'une culture d'entreprise qui privilégie l'esprit d'équipe, la confiance et le partage.

Avec une taille humaine d'une quarantaine de collaborateurs, nous avons à cœur de maintenir une atmosphère de travail conviviale et collaborative, où la communication est ouverte et les idées de chacun sont écoutées.

Nous croyons fermement que la bonne intégration de chaque salarié est essentielle à notre succès et à la pérennité de notre entreprise et nous veillons à ce que chacun, quel que soit son rôle, se sente considéré, valorisé et partie prenante d'une équipe soudée.

Cette approche familiale nous permet de rester proches de nos collaborateurs et d'offrir un environnement de travail propice à l'épanouissement personnel tout en poursuivant nos objectifs industriels.



DIVERSITÉ / ÉQUITÉ / INCLUSION

VELA Industrie s'engage fermement à **promouvoir la diversité, l'égalité des chances et l'inclusion** au sein de ses équipes.

Nous croyons que la **richesse des profils, des expériences et des parcours** contribue à renforcer notre créativité, notre innovation et notre performance. Ainsi, nous mettons en place des pratiques de recrutement et de gestion des talents qui **favorisent l'accès à l'emploi pour tous, indépendamment du sexe, de l'âge, de l'origine, de la situation de handicap ou de toute autre différence**.

Nous veillons à ce que chaque collaborateur se sente **respecté, valorisé et traité de manière équitable** dans toutes les étapes de son parcours professionnel, de l'embauche à l'évolution de carrière.

Nous plébiscitons un environnement de travail où **la collaboration, le respect mutuel et l'ouverture d'esprit** sont des valeurs partagées par tous et nous veillons à ce que chacun puisse s'épanouir pleinement dans **un cadre inclusif et bienveillant**.

Par ailleurs, VELA Industrie a une **politique de tolérance zéro** à l'égard **des discriminations, du harcèlement et de la violence, qu'elle soit physique, psychologique ou verbale**, dans l'environnement de travail. Notre règlement intérieur le spécifie.

Nous encourageons tout signalement d'incident et avons mis en place un **protocole de réclamation, d'enquête interne et de mesures correctives détaillé dans le Livret d'accueil** et connu de tous dans l'entreprise, afin qu'aucune atteinte, quelle qu'elle soit, ne reste impunie et ne se reproduise.

Des sessions de sensibilisation à ces enjeux sont régulièrement organisées auprès de nos collaborateurs afin de leur fournir les outils nécessaires pour identifier et prévenir tout comportement inapproprié.

DIVERSITÉ / ÉQUITÉ / INCLUSION

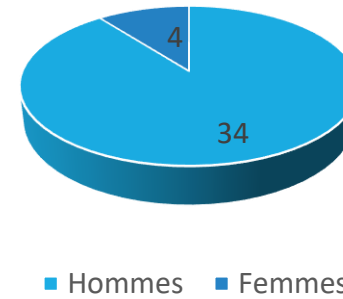
Les métiers de la mécanique peinent toujours à attirer les femmes. Avec 4 femmes pour 34 hommes, **la proportion de collaboratrices** dans nos effectifs s'établit en 2025 à **près de 12 %**

Sur le plan de la rémunération, il est à noter qu'à niveau hiérarchique égal, **l'écart salarial entre hommes et femmes est favorable aux femmes** dans notre entreprise. **En 2025, le salaire moyen perçu par nos collaboratrices était de 5 % supérieur à celui perçu par nos collaborateurs de même niveau.**

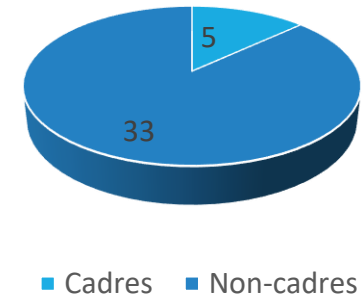
Par ailleurs nous comptons **5 % de collaborateurs en situation de handicap** dans nos équipes.

Enfin, notre politique de non-discrimination en fonction de l'âge au sein de l'entreprise nous amène à compter **32 % de nos collaborateurs dans la tranche 45-65 ans.**

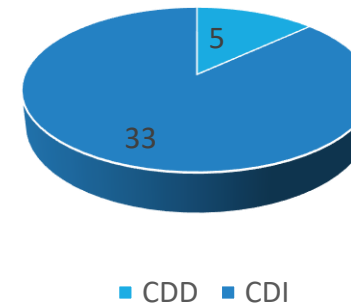
Effectif H/F



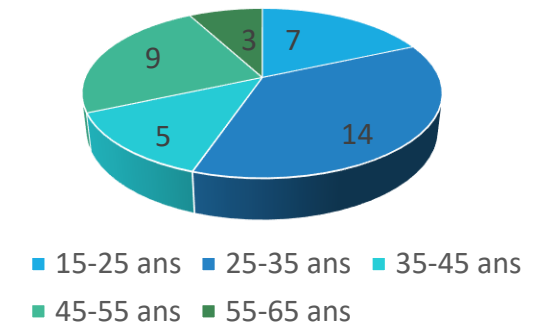
Cadres / Non-cadres



Répartition CDD / CDI



Effectif par classe d'âge



TRAVAIL DES ENFANTS

Selon les dernières estimations de l'Organisation internationale du travail, près de **160 millions d'enfants sont astreints au travail dans le monde**. Le travail des enfants désigne toute activité réalisée par des mineurs qui nuit à leurs droits, entrave leur croissance et leur développement sain et les prive d'un accès à une éducation de qualité.

VELA Industrie **condamne fermement le travail des enfants et soutient toutes les initiatives visant à l'éradiquer**. Notre entreprise veille **rigoureusement à ce qu'aucune forme de travail des enfants ne soit présente au sein de ses activités**, que ce soit en interne ou chez ses fournisseurs.

VELA Industrie, en conformité avec la réglementation française en vigueur, **vérifie, dans son processus de recrutement, la majorité de chaque nouveau collaborateur**. Notre entreprise s'est dotée par ailleurs **d'un code éthique** interdisant le recours au travail des enfants.

IMPACT SOCIÉTAL

VELA Industrie est engagée dans une démarche de responsabilité sociale mais aussi sociétale vis-à-vis du territoire où elle est implantée et de ses habitants, au premier rang desquels ses propres collaborateurs. Elle encourage ses salariés dans leurs activités extérieures à l'entreprise en sponsorisant les associations dont ils sont membres, notamment dans le domaine sportif (rallye automobile, motocross, football, cyclisme...) :

- **Football vétérans : les Sangliers de Lieu Saint-Amand**
- **Rallye automobile : ANC compétition**
- **Motocross : Association Fox Team Ferrièreoise**
- **Course caritative Roparun 2025 : Association Attout Cœur 333**
- **Course à pied : Association Courir à Colletet**
- **Football : Les Loups d'Erchin**
- **Twirling Club de Béthune : Les Beffynaises**



NOTRE RESPONSABILITÉ ENVIRONNEMENTALE

GÉNÉRAL

Chez VELA Industrie, nous sommes **conscients des enjeux climatiques et environnementaux actuels**. Nous nous efforçons, au quotidien, de limiter notre impact sur la planète en les **menant les actions suivantes** :

- **Réduire l'empreinte carbone de notre entreprise** en adoptant des technologies, des machines plus écologiques et optimisant nos processus pour **limiter la consommation d'énergie et l'émission de GES**.
- **Limiter notre consommation d'eau** et favoriser tous les procédés permettant son **recyclage et sa réutilisation**
- **Minimiser la production de déchets** et tout mettre en œuvre pour que les déchets produits soient **recyclés dans leur totalité**.
- Mettre en œuvre **les procédés les plus performants** pour **limiter la pollution de l'air** au sein de nos installations.
- **Sensibiliser nos salariés** et partenaires à l'importance de la **protection de l'environnement** et les encourager à adopter des **comportements responsables**.

Nous nous **engageons à** :

- **Effectuer des audits réguliers** sur l'ensemble de nos activités et sites (atelier et chantiers sur site clients) pour évaluer l'efficacité de nos mesures en faveur de l'environnement.
- **Suivre les indicateurs pertinents** relatifs à la performance énergétique et environnementale.
- **Encourager la participation active des salariés**, les consulter régulièrement et leur fournir un moyen efficace pour signaler tout problème ou toute situation anormale quant à notre performance environnementale.
- **Réaliser des analyses des incidents** pour en tirer les leçons et ainsi améliorer nos pratiques.

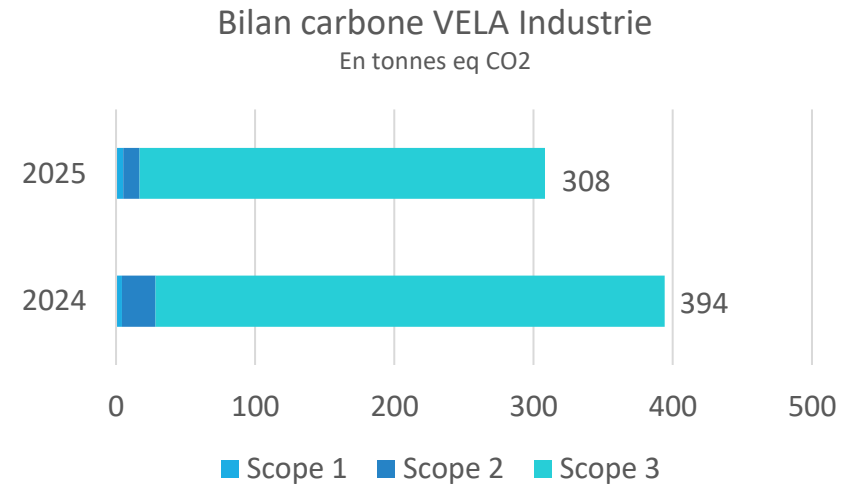
BILAN CARBONE

Depuis 2024, VELA Industrie procède à **l'analyse de ses émissions de GES**. Pour ce faire, l'entreprise s'appuie sur **un bilan carbone** simplifié, réalisé en interne, de façon objective, à partir de la **Base Carbone de l'ADEME**.

Ce bilan carbone est réalisé sur **100 % du périmètre de l'entreprise**, à savoir la totalité de nos activités sur notre site unique de Ferrière-la-Grande. Il prend en compte **l'ensemble des sources d'émissions de GES de l'entreprise** suivant la classification en « **scopes** » du **GHG Protocol** :

- **Scope 1 : émissions directes de GES** (pour VELA Industries, émissions liées à **1 poste** : l'usage de gaz)
- **Scope 2 : émissions indirectes liées à l'énergie** (pour VELA Industries, émissions liées à **1 poste** : la consommation d'électricité)
- **Scope 3 : autres émissions indirectes** (pour VELA Industries, émissions liées à **7 postes** dont les achats de biens et de services, le transport amont et aval de marchandises, les déplacements professionnels, etc.)

Le bilan carbone de Vela Industrie s'établit en 2025 à 308 tonnes équivalent CO₂, contre 394 en 2024. Un écart principalement dû à l'achat exceptionnel d'une machine en 2024, qui représentait à lui seul 84,75 tonnes équivalent CO₂



BILAN CARBONE

SCOPE 1

En 2025, les émissions de GES de VELA Industrie liées **au SCOPE 1** représentent **5,1 tonnes équivalent CO2**. Celles-ci proviennent exclusivement de la consommation de gaz en bouteille par des systèmes de chauffage d'appoint ainsi que d'un charriot élévateur.

SCOPE 2

En 2025, les émissions de GES de VELA Industrie liées **au SCOPE 2** représentent **11,76 tonnes équivalent CO2**. Celles-ci proviennent exclusivement de la consommation d'électricité de l'entreprise, soit **143 081 kWh** sur l'année 2025, auprès de notre fournisseur dont la production est basée très majoritairement sur le nucléaire (86,5 %) ainsi que les renouvelables (4,6%)

Notre audit énergétique met en évidence une **augmentation modérée de la consommation (+ 28 % entre 2022 et 2025)**, comparé à **l'accroissement de l'activité (+ 46 % d'heures travaillées en 2021 et 2025)**

Cette modération de la consommation d'énergie repose notamment sur :

- **La sensibilisation des collaborateurs aux économies d'énergie par notre Référent Energie**, notamment dans le champ de la bureautique et des usages numériques (36 % de notre consommation en 2025).
- **La location de serveurs informatiques de toute dernière génération moins gourmands en énergie** (12 % de notre consommation en 2025)

Notre objectif pour 2030 est de stabiliser nos émissions 2024 de GES des SCOPES 1 & 2 dans un contexte de croissance de l'activité.

BILAN CARBONE

SCOPE 3

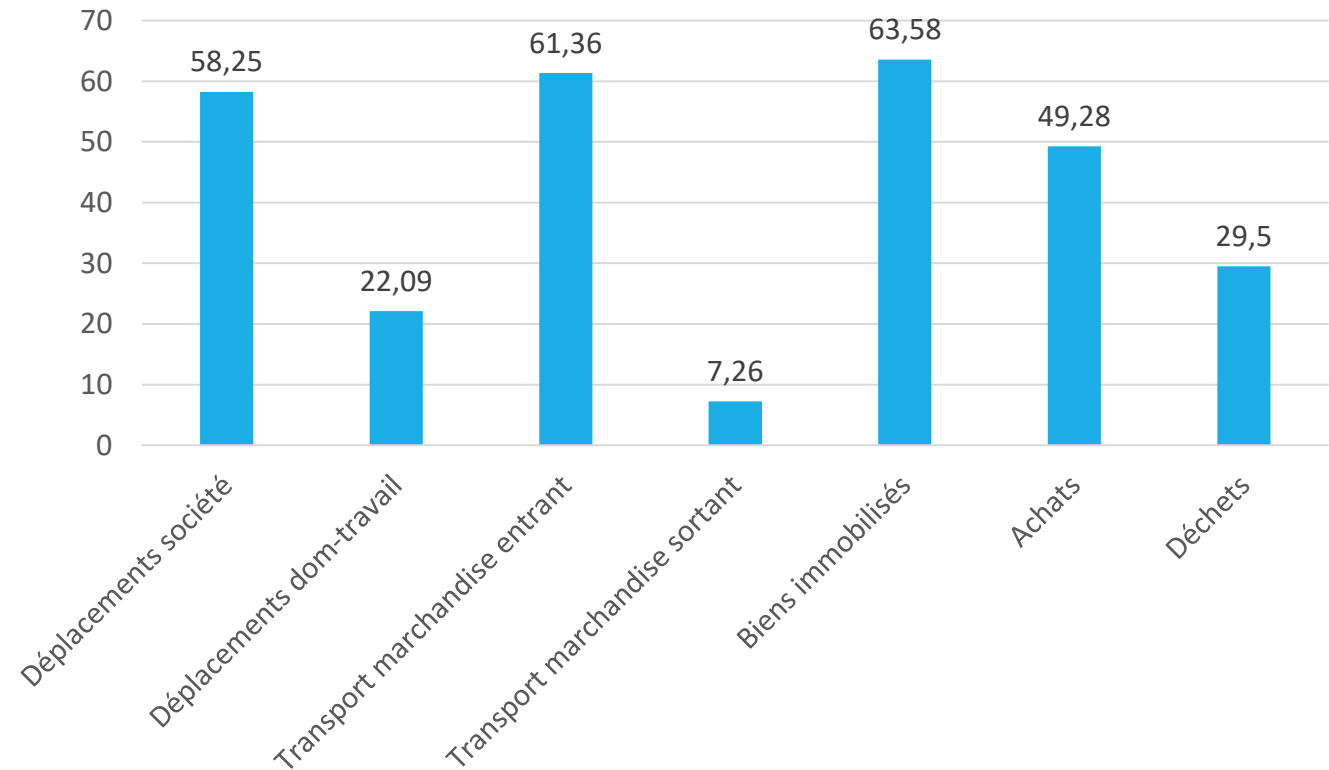
En 2025, les émissions de GES de VELA Industrie liées au **SCOPE 3** représentent **291,32 tonnes équivalent CO2**.

- Le **SCOPE 3 AMONT** représente **284,06 tonnes équivalent CO2**
- Le **SCOPE 3 AVAL** représente **7,26 tonnes équivalent CO2**

Outre la baisse drastique du poste « Achats » expliquée en introduction de ce bilan, on notera sur ce Scope 3 **l'écart entre le tonnage de marchandise entrant et tonnage de marchandise sortant**. Celui-ci s'explique, d'un côté, par l'achat et le stockage d'une grande quantité de tôle métallique et, de l'autre, par la livraison de produits plus légers sur de plus faibles distances.

Notre objectif, pour 2030, est de baisser nos émissions de GES du SCOPE 3 de 5% par rapport au tonnage de 2025, soit 280 tonnes équivalent CO2. Pour y parvenir, nous comptons principalement agir sur la mobilité : **verdir notre flotte auto, sensibiliser les collaborateurs à l'écoconduite et encourager le covoiturage pour les déplacements domicile-travail.**

Répartition par poste du Scope 3 en tonnes équivalent CO2



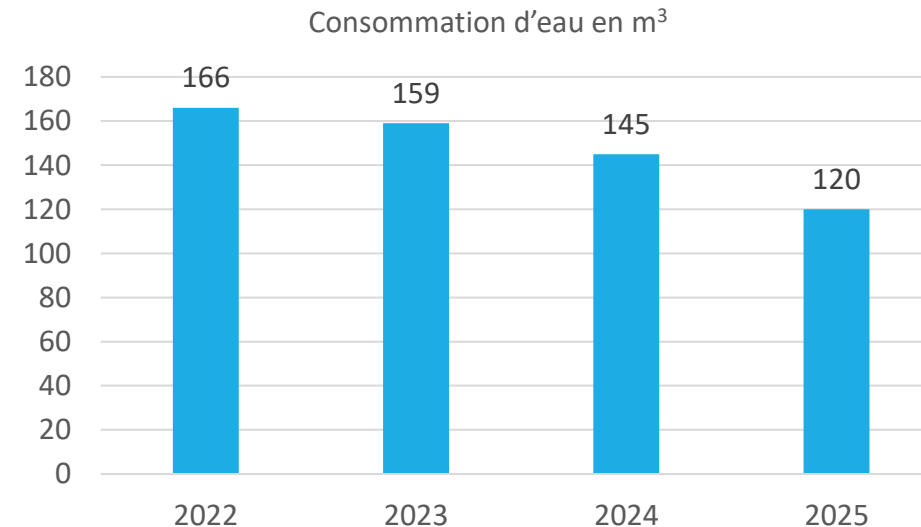
EAU

Chez VELA Industrie, nous savons que **l'eau est une ressource précieuse**. Nous sommes convaincus qu'il est nécessaire de **la gérer de façon responsable**. Afin d'en limiter au maximum la consommation, nous avons mis en place **plusieurs types de solutions** :

- L'eau sanitaire représentant 43 % de notre consommation, nous avons, au fil des ans, opté pour des **dispositifs de réduction de son utilisation** (robinets à mousseurs, chasses d'eau à double débit, douches à régulateur de débit) mais aussi des **appareils très économes en eau** (lave-linge, lave-vaisselle)
- Nous avons adopté un **suivi régulier de la consommation d'eau**.
- Nous avons mis en œuvre des actions de **sensibilisation des collaborateurs** aux écogestes liés à l'eau et à la conduite à tenir en cas de fuite constatée
- Sur l'usage non sanitaire de l'eau, nous avons opté pour des appareils (postes de soudure, découpe plasma) **dont le refroidissement est assuré non pas par de l'eau mais par des liquides spécifiques en circuit fermé**.

L'ensemble de ces actions nous a permis, malgré la croissance de notre activité, de **réduire notre consommation d'eau de 28 % entre 2022 et 2025**

Notre objectif pour 2030 est de continuer à maîtriser nos consommations dans un contexte de croissance de l'activité.



POLLUTION DE L'AIR

Chez VELA Industrie, nous sommes **soucieux de limiter la pollution de l'air** lors de nos processus de travail, par égard pour la santé de collaborateurs comme pour celle de la planète.

Dans notre activité, **3 postes génèrent une pollution de l'air** : l'oxycoupage, la peinture et la soudure.

Pour chacun de ces postes, nous avons mis en place des **solutions afin de limiter la propagation ou l'exposition aux émanations polluantes** :

- Une **unité de filtration de l'air** performante pour l'oxycoupage
- Un **filtre de carton plissé ANDREA** dans la cabine de peinture
- Des **cagoules ventilées individuelles** sur les postes de soudure

Sur ce dernier poste, **un système collectif d'aspiration et d'exfiltration des fumées de soudure** est actuellement à l'étude.

Notre objectif pour 2030 est de poursuivre notre effort de limitation de la pollution de l'air générée par nos processus de fabrication.

BRUIT

VELA Industrie s'engage, dans la mesure du possible, à **éviter, prévenir et réduire, les effets nuisibles du bruit sur la santé humaine et l'environnement.**

Les nuisances sonores naissent à l'intérieur des locaux de l'entreprise et se propagent à l'environnement par les bâtiments et leurs prolongements extérieurs.

VELA Industrie a mené en 2025 une **campagne d'évaluation des risques d'exposition au bruit** dans ses locaux. A sa suite, des **protections auditives personnalisées et performantes** ont été distribuées à ses collaborateurs.

Notre objectif pour 2030 est de poursuivre nos efforts en matière de prévention du bruit et des nuisances sonores.

DÉCHETS

Chez VELA Industrie, nous avons adopté une **approche proactive et responsable en matière de gestion des déchets**.

Tout d'abord, nous nous efforçons de **limiter la production de déchets** en privilégiant le plus possible la **réutilisation des matériaux**. Nous avons ainsi **optimisé au maximum la découpe de nos tôles** – notre matière première principale - et sommes passés **experts dans la réutilisation des chutes** pour de nouvelles affaires **jusqu'à ce que seuls les squelettes inexploitable partent au recyclage**.

Nous avons également mis en place des **systèmes de tri sélectif** dans tous nos espaces de travail afin d'optimiser le recyclage et de limiter la production de déchets non recyclables. Actuellement 8 filières de tri sont déjà opérationnelles dans nos locaux. **Une action permettant de passer de 8 à 12 filières a été déployée en 2025 pour que l'ensemble de nos déchets triables soient collectés**.

Nous menons des **actions de formation et de sensibilisation à la gestion des déchets** auprès de nos collaborateurs, à qui nous délivrons une documentation complète à ce sujet (**Guide interne du tri des déchets**)



DÉCHETS

En 2025, VELA Industrie a produit **84,1 tonnes de déchets**, contre **102,2 en 2024**. Leur **recyclage** et leur **valorisation** sont au cœur de notre démarche. Ces déchets – essentiellement métalliques – issus de nos process de fabrication, sont collectés par une société spécialisée qui les revalorise. Cela a représenté un volume de près de **71 tonnes en 2025**.

Les autres déchets courants – non dangereux – sont collectés pour recyclage, par le syndicat mixte local, des prestataires ou apportés par nos soins en déchetterie ou en points spécifiques (piles, DEEE)

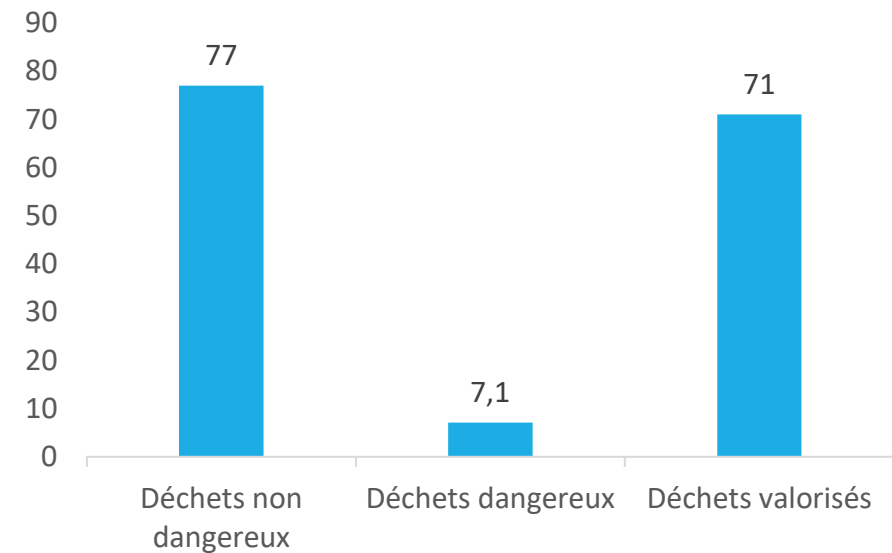
Enfin, avons un contrat avec une société spécialisée pour la collecte et le traitement des **déchets chimiques dangereux (7,1 tonnes en 2025)** :

- Les aérosols vides ou pleins
- Les emballages vides souillés (plastiques et métalliques)
- Produits pâteux (mastics, colles, peintures, bonderite)
- Acide chlorhydrique

Chacun de ces déchets dispose dans nos locaux de **contenants qui lui sont spécifiques** (cuve, fut métallique, bac, caisse-palette)

Notre objectif pour 2030 est d'améliorer la réutilisation, le tri, la collecte et la valorisation des déchets que nous produisons.

Tableau des déchets 2025, en tonnes





NOTRE ÉTHIQUE

GÉNÉRAL

VELA Industrie accorde aux questions éthiques une importance fondamentale. L'intégrité, la probité, l'honnêteté, la loyauté, le respect des droits et le sens des responsabilités constituent pour notre entreprise une boussole dans la conduite de ses activités quotidiennes.

Notre entreprise s'est dotée d'un panel de documents – **Règlement intérieur, Livret d'accueil, Code éthique, Code de conduite anti-corruption** – qui rappellent les règles et les grands principes éthiques que tous nos collaborateurs s'engagent à respecter quand ils intègrent nos équipes.

Ces derniers se doivent d'honorer leur engagement à faire vivre les grands principes éthiques de notre entreprise et ce afin d'en **protéger la réputation**. Tout manquement à cet engagement ne saurait être toléré.

VELA Industrie vise à **s'engager durablement et à progresser dans des pratiques éthiques et transparentes**, en cohérence avec ses engagements en matière de responsabilité sociale et sociétale.

Ces principes sont :

- Le respect de la réglementation
- La lutte contre la fraude et la corruption
- La lutte contre le blanchiment d'argent
- La lutte contre les conflits d'intérêts
- La lutte contre le travail des enfants
- La lutte contre la concurrence déloyale
- La lutte contre les discriminations et le harcèlement
- La sincérité des informations comptables et financières
- La sécurité de l'information
- Le respect de l'environnement.

Le respect de la réglementation

VELA Industrie s'engage à se conformer aux lois et réglementations en vigueur dans les pays où elle opère. L'ensemble de ses collaborateurs a la responsabilité de se renseigner sur les règles applicables dans chaque pays et chaque entreprise, de les consulter, de les respecter et de veiller à leur mise en œuvre.

La lutte contre la fraude et la corruption

VELA Industrie veille activement à prévenir et à combattre toute forme de corruption, conformément aux lois anti-corruption en vigueur en France et dans les pays où elle opère. L'entreprise interdit strictement le versement de pots-de-vin, les commissions dissimulées, les paiements illicites ainsi que toute offre d'avantages ou d'objets de valeur pouvant influencer indûment ou récompenser un client pour la commande, l'achat ou l'utilisation de ses produits et services, qu'ils soient fournis directement ou par l'intermédiaire de tiers. VELA Industrie s'est dotée d'un **Code de conduite anti-corruption** afin de sensibiliser ses collaborateurs aux bonnes pratiques et aux mesures d'alerte à leur disposition.

La lutte contre le blanchiment d'argent

Le blanchiment d'argent désigne le fait de dissimuler l'origine illicite de fonds acquis de manière illégale. VELA Industrie s'engage à se conformer strictement aux lois et réglementations en vigueur en matière de lutte contre le blanchiment d'argent. Notre entreprise établit des relations commerciales uniquement avec des clients exerçant des activités légitimes et dont les fonds proviennent de sources légales. VELA Industrie reste vigilante face à toute transaction financière suspecte ou à tout signe d'activité illégale de la part de ses clients et partenaires.

La lutte contre les conflits d'intérêts

Un conflit d'intérêts survient lorsqu'un collaborateur détient un intérêt personnel susceptible d'influencer, ou de donner l'apparence d'influencer, l'exercice impartial et objectif de ses responsabilités. Les collaborateurs de VELA Industrie s'engagent à prendre des décisions fondées sur l'objectivité, sans se laisser guider par des considérations personnelles. Toute activité contraire à ce principe, portant atteinte aux intérêts ou à la réputation de l'entreprise, est strictement interdite.

La lutte contre le travail des enfants

VELA Industrie s'oppose catégoriquement au travail des enfants et encourage l'ensemble des mesures visant à le prévenir. L'entreprise ne peut concevoir le travail des enfants et s'assure qu'il n'existe aucun travail d'enfants en son sein ou chez ses fournisseurs, tel que spécifié dans son **Règlement intérieur**, son **Code éthique** et sa **Politique d'achat responsable**.

La lutte contre la concurrence déloyale

Le respect des lois et réglementations en matière de concurrence constitue un enjeu fondamental pour VELA Industrie, dans le but de garantir une concurrence libre et équitable. L'entreprise applique ces principes à l'ensemble de ses relations commerciales, tant en France qu'à l'international. Elle rejette toute pratique déloyale, notamment les accords avec des concurrents concernant les conditions financières, la répartition des marchés, des prestations ou des clients. Toute action concertée ou entente, même informelle, visant à fausser ou restreindre la concurrence est strictement interdite.

La lutte contre les discriminations et le harcèlement

Le **Règlement intérieur**, le **Livret d'accueil** et le **Code éthique** de VELA Industrie, que tous les salariés s'engagent à respecter, condamnent toute situation de discrimination ou de harcèlement fondée sur la religion, l'ethnie, le genre, l'orientation sexuelle, le handicap, l'appartenance à un groupe syndical ou politique, ou sur tout autre motif. VELA Industrie ne tolère ni discrimination, ni harcèlement, infligés par/ou/à des travailleurs, quel que soit leur statut, des invités ou des clients, tant sur le lieu de travail que dans des situations liées au travail.

La sincérité des informations comptables et financières

VELA Industrie s'engage à produire et à diffuser des informations comptables et financières précises, transparentes et régulièrement mises à jour. La publication de ses états financiers reflète fidèlement sa situation économique, le résultat de ses activités et contribue à maintenir la confiance de ses partenaires. L'élaboration et le contrôle de ces comptes sont réalisés par des commissaires aux comptes, conformément à la législation en vigueur.

La sécurité de l'information

VELA Industrie veille au respect du droit à la vie privée de l'ensemble de ses employés, partenaires commerciaux et clients. Elle s'engage à collecter, traiter et protéger les données personnelles de manière responsable, en conformité avec les lois en vigueur sur la protection de la vie privée et la sécurité des données. L'utilisation des informations se limite à des finalités légitimes, avec des contrôles d'accès appropriés en place. Tous les collaborateurs, dirigeants et administrateurs sont tenus de respecter **la charte informatique de l'entreprise** et de garantir la confidentialité des informations qui leur sont confiées. Toute divulgation non autorisée d'informations confidentielles est strictement interdite.

Le respect de l'environnement

VELA Industrie s'engage à maîtriser son impact sur l'environnement en adoptant des pratiques responsables, visant notamment réduire ses émissions de gaz à effet de serre (GES), à améliorer la gestion et le recyclage de ses déchets, et à optimiser sa consommation d'eau et d'énergie.



NOS ACHATS RESPONSABLES

GÉNÉRAL

L'engagement pour une politique d'achat responsable est au cœur de la démarche de VELA Industrie. La politique d'achat de notre entreprise est basée sur des **partenariats de long terme auprès de fournisseurs fiables** avec lesquels l'entreprise a établi, au fil du temps, des **relations de confiance**.

Grâce à une analyse amont des besoins, l'achat responsable est un **levier de transformation des pratiques**, favorisant un dialogue renforcé à la fois en interne, entre les différentes directions, et en externe avec les fournisseurs. Cette dynamique ouvre la voie à de **nouvelles opportunités : recours à des matières premières alternatives, éco-conception des produits, inclusion sociale, innovation ou encore respect des principes éthiques**.

Les achats responsables s'intègrent ainsi de manière cohérente à la stratégie globale de l'entreprise. Ils **contribuent à l'amélioration de son efficacité, à la réduction de son impact environnemental et à un ancrage plus fort dans l'écosystème local**.

Concrètement, acheter de façon responsable consiste à **prendre en compte l'ensemble des impacts économiques, sociaux et environnementaux générés à chaque étape du cycle de vie d'un produit** ou d'une prestation. Dans cette perspective, nos acheteurs recherchent l'efficacité, la qualité au sens large, l'amélioration continue, et l'optimisation des coûts globaux tout au long de la chaîne de valeur.

La politique d'achats responsables constitue la déclinaison concrète de la démarche RSE de l'entreprise dans le domaine des achats. Elle vise à concilier, de manière équilibrée et durable, les intérêts environnementaux, sociaux et économiques de toutes les parties concernées, tout en soutenant la performance de l'acheteur sur le court, moyen et long terme. Il s'agit **d'une démarche de progrès au service d'une performance globale**.

ÉTHIQUE

Notre politique d'achat repose sur des **principes éthiques** partagés avec nos partenaires : **intégrité, loyauté, respect des personnes, lutte contre la corruption et concurrence déloyale**. Elle vise à garantir la conduite responsable des affaires, la protection de sa réputation et la confiance durable de ses clients, fournisseurs et salariés.

Notre entreprise **rejette toute pratique commerciale déloyale**, notamment les ententes anticoncurrentielles, et veille au respect des lois en France comme à l'international. Elle entretient des relations éthiques avec ses partenaires, qu'elle sélectionne selon des critères de qualité, de performance et de conformité réglementaire.

Elle **attend de ses partenaires qu'ils adoptent et diffusent ces valeurs**, et qu'ils s'engagent pour l'environnement, la lutte contre la corruption, le respect des droits humains et des normes de travail.

RESPECT DES PRINCIPES DE L'OIT

Notre direction des achats s'assure que nos fournisseurs respectent **les principes et droits fondamentaux au travail, édictés par l'Organisation internationale du travail (OIT)**, à savoir :

- Liberté d'association et droit à la négociation collective
- Élimination du travail forcé ou obligatoire
- Abolition effective du travail des enfants
- Élimination de la discrimination en matière d'emploi et de profession
- Un environnement de travail sûr et sain

PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

VELA Industrie accorde une importance primordiale au respect des lois et **réglementations environnementales** en vigueur. Elle s'efforce, dans le cadre de la sélection de ses fournisseurs, d'adopter **les meilleures pratiques en matière de protection de l'environnement**.

Ces pratiques concernent notamment :

- **La préservation de la nature, la biodiversité et les écosystèmes**, la lutte contre la surexploitation des ressources naturelles, ainsi que la gestion responsable des déchets et des substances dangereuses.
- **La réduction de l'empreinte environnementale**, incluant la diminution des consommations d'énergie, des émissions de CO2, de l'usage de l'eau et des ressources non renouvelables.

NOS ENGAGEMENTS VIS-A-VIS DE NOS FOURNISSEURS

En contrepartie de nos exigences, **notre entreprise s'engage à traiter ses fournisseurs avec loyauté, équité, transparence et respect**.

Nous nous engageons à ce que nos achats suivent des **critères clairs, traçables et impartiaux**, à ce que les conditions contractuelles, notamment les **délais de paiement**, soient respectés et à ce que les **décisions d'achat restent objectives**, hors de toute influence personnelle.

L'entreprise vise des partenariats durables avec ses fournisseurs, en les accompagnant dans une démarche de progrès. **Les fournisseurs locaux sont intégrés pour soutenir l'économie locale**.

Enfin, l'entreprise agit pour prévenir toute situation de dépendance économique nuisible à l'une ou l'autre des parties.

Notre objectif, à moyen terme, est de formaliser notre politique d'achat responsable par la mise en place d'une Charte d'achat écoresponsable, .

